

SOCIETE CIVILE
« AAB DOMUS PATRIS »
Capital social : 1000 Euros
Siège social : 17 quai Charles Pasqua, 92300 LEVALLOIS-PERRET

En cours d'immatriculation

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an 2026, et le treize mars à 10 heures, les associés de la Société civile «AAB DOMUS PATRIS» se sont réunis au 17 quai Charles Pasqua, 92300 LEVALLOIS-PERRET

Sont présents ou représentés :

Monsieur Brice RENVOIZE

Né le 17 Mars 1980 à Saint Maurice,
De nationalité française
Demeurant 8, rue Du Révérend Père Christian Gilbert 92600 Asnières.
Résident français au sens de la réglementation fiscale

Monsieur Arthur RENVOIZE

Né le 05 Novembre 2012 à Paris 17^{ème},
De nationalité française
Demeurant 82, rue BAUDIN 92300 LEVALLOIS-PERRET.
Résident français au sens de la réglementation fiscale

Madame Alice RENVOIZE,

Née le 11 Avril 2016 à Paris 15^{ème},
De nationalité française
Demeurant 82, rue BAUDIN 92300 LEVALLOIS-PERRET
Résident français au sens de la réglementation fiscale

La société AAB ADVISORY, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1,00 Euros, dont le siège est sis 8 rue du REVEREND PERE CHRISTIAN GILBERT à ASNIERES – SUR – SEINE (92600), immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 939 637 641 et prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Brice Renvoizé

Soit au total 100 parts sociales représentant l'ensemble des parts sociales.

Monsieur Brice RENVOIZE est désigné Président de l'Assemblée.

Le Président précise que tous les documents nécessaires à l'information des Associés leur ont été communiqués dans les conditions prévues par les textes réglementaires et les statuts ; l'Assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle aux Associés qu'ils ont été réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Voter sur la nomination en qualité de gérant de la SC « AAB DOMUS PATRICE » :

Monsieur Brice RENVOIZE

Pouvoir donné gérant et avec faculté de délégation de signer les actes relatifs à l'accomplissement des formalités légales de constitution.

2. Pouvoir donné au gérants seul ou conjointement et avec faculté de délégation pour ouvrir tout compte bancaire au nom de la société dans tout établissement financier de son choix et procéder aux arbitrages et investissements subséquents.
3. Pouvoir donné au cabinet L2M AVOCATS représenté par Maître Léopold LEMIALE pour l'ensemble des formalités relatives à l'immatriculation de la SC AAB DOMUS PATRIS ainsi que toutes formalités postérieures à la vente.
4. La ratification de l'acquisition du bateau DOMUS PATRIS

La discussion est ouverte, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Résolution n°1 :

L'assemblée générale nomment en qualité de gérant de la SC « AAB DOMUS PATRIS » qui déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées :

- Monsieur Brice RENVOIZE

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Le gérant ne sera pas rémunéré et disposera de la faculté de déléguer toutes ses missions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Gérant exerce sa fonction dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

Résolution n°2 :

L'assemblée générale donne tout pouvoir au gérant Monsieur Brice RENVOIZE avec faculté de délégation pour ouvrir tout compte bancaire au nom de la société dans tout établissement financier de son choix et procéder aux arbitrages et investissements subséquents

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les associés donnent tout pouvoir à Maître Léopold LEMIALE, Avocat à la Cour, pour régulariser les présentes résolutions ainsi que procéder à la création de la société

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et tous les Associés présents, après lecture.

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale,
après avoir pris connaissance de l'exposé du Gérant,

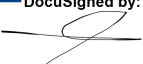
ratifie la décision d'acquérir, pour le compte de la société, le bateau dénommé « DOMUS PATRIS », immatriculé P 015 999 F, auprès de Monsieur Didier, Bruno, Claude JEAN et Madame Marie-Christine, Anne, Blanche DARGENT, suivant acte en date du 13 mars 2026, moyennant le prix de SEPT CENT QUINZE MILLE EUROS (715 000 €).

L'Assemblée Générale approuve en conséquence l'ensemble des actes, engagements et formalités accomplis à ce titre par le Gérant.

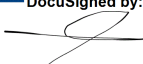
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Paris, le 18 Mars 2026,

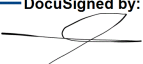
Monsieur Brice RENVOIZE

DocuSigned by:

A34330031E5B46C...

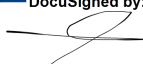
Monsieur Arthur RENVOIZE

DocuSigned by:

A34330031E5B46C...

Madame Alice RENVOIZE

DocuSigned by:

A34330031E5B46C...

La société AAB ADVISORY représentée par Monsieur Brice RENVOIZE

DocuSigned by:

A34330031E5B46C...